



La Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal
en séance ordinaire du 08 septembre 2022
à 20h30 à la Salle des Fêtes Louis DUMAS

La liste des délibérations, remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal depuis le 1er juillet 2022. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide au public sur l'activité de l'organe délibérant.

En application de :

- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le compte-rendu du Conseil municipal est supprimé. Ainsi, et en remplacement, la liste des délibérations adoptées à l'occasion de ce Conseil municipal doit être publiée. Cette publication se fera par la voie de l'affichage et par la mise en ligne sur le internet de la commune.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire,

006-2022 Désignation d'un secrétaire de séance :

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Bruno DE SOUZA

007-2022 Adoption du procès verbal de la séance du 18 juillet 2022 :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2022

008-2022 Occupation temporaire du domaine public par un véhicule de restauration mobile

ACCEPTTE à l'unanimité des membres présents

009-2022 Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2023

ACCEPTTE à l'unanimité des membres présents

010-2022 Décision Modificative Opération 91 « Réhabilitation de l'ancienne école R. LAVAL »

ACCEPTTE à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00

